



Visa conjoint français et test de connaissance du français.

Par **terhakys**, le **24/05/2010** à **07:28**

Bonjour, rnrnMa question est simple, je viens de me marier en Chine, je suis français, nous allons installer en France a ce titre nous allons demander un visa long séjour conjoint de ressortissant français vie privée vie familiale. rnrnPas de soucis concernant les documents nécessaires, nous avons tout. Livret de famille, transcription dans les registres français, lettre d'intention etc etc rnrnSeulement j'ai entendu qu'il devrait avoir pour mon épouse un test de connaissance du français. rnrnSi effectivement, c'est exact, doit il avoir lieu avant la demande de visa, ou une fois en France ? rnrnCar l'ambassade ou les autres consulats n'ont jamais mentionne ce test dans les documents a fournir pour obtenir le visa pour mon épouse. rnrnPar avance merci rnrnI. FrnrnP: Je précise c'est en Chine car je sais que cela peut varier d'un pays a l'autre. rnrnP2: Delai pour obtenir ce visa ?